

CHOIX du TRACÉ de la DÉVIATION de la RD 939

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

Pôle Aménagement et Développement Territorial
Direction de la Mobilité et du Réseau Routier
Service des Grands Projets Routiers Centre

RAPPORT N°30

Territoire(s): Arrageois, Montreuillois-Ternois
Canton(s): AVESNES-LE-COMTE, SAINT-POL-SUR-TERNOISE
EPCI(s): C. de Com. des Campagnes de l'Artois, C. de Com. du Ternois

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 5 FÉVRIER 2018

RD939 - MISE À 2X2 VOIES ENTRE AUBIGNY-EN-ARTOIS ET LIGNY-SAINT-FLOCHEL - BILAN DE LA CONCERTATION ET CHOIX DU TRACÉ

Contexte – objet du rapport

La mise à 2x2 voies de la RD939 Arras - Saint-Pol est une préconisation du schéma d'itinéraire de la RD939 approuvé par délibération de la Commission Permanente du 5 octobre 2015. Lors de la même délibération, la Commission Permanente a approuvé les modalités de la concertation pour l'aménagement de la section entre Aubigny-en-Artois et Ligny-Saint-Flochel. Celle-ci s'est déroulée du 2 mai au 1^{er} juillet 2016. Le comité de pilotage mis en place pour le suivi de ce projet s'est ensuite réuni à 2 reprises, le 9 novembre 2016 et le 10 octobre 2017, et a permis d'aboutir à une proposition de tracé.

L'objet du présent rapport est donc :

- D'une part de présenter le bilan de cette concertation publique qui doit être approuvé formellement par le Conseil départemental puis rendu public.
- D'autre part de présenter la proposition de choix de tracé, en vue de la faire approuver par le Conseil départemental, et de pouvoir lancer la suite des études et procédures.

Bilan de la concertation

La concertation s'est déroulée du 2 mai au 1^{er} juillet 2016. Les modalités prévues ont été parfaitement respectées : mise à disposition d'un dossier de concertation avec registres de recueil d'observations dans les communes et EPCI concernées, 3 réunions publiques réunissant plus de 300 personnes au total, exposition dans 3 mairies, adresse électronique dédiée au recueil des observations, utilisation du site internet du Département, affichage, ...

La participation a été importante, et a permis au travers des réunions publiques, des registres et des courriels reçus de recueillir 334 contributions émanant de 165 intervenants. Il en est ressorti d'une part que l'opportunité du projet présenté n'est pas remise en cause, et d'autre part la manifestation de préférences sur telle ou telle variante.

CHOIX du TRACÉ de la DÉVIATION de la RD 939

Pour la section 1, entre Averdoingt et Ligny-Saint-Flochel, la variante E (avec l'aménagement de 2 giratoires à Ligny-Saint-Flochel et à Bailleul-aux-Cornailles) a été plébiscitée, avec une demande d'amélioration de la desserte du hameau de la Neuville et de l'usine Vitrocelle à Averdoingt. En réponse, le Département s'est engagé à poursuivre les études dans ce sens en étroite concertation avec la commune et l'industriel.

Pour la section 2, entre Aubigny-en-Artois et Averdoingt, de manière générale, les habitants et les riverains se positionnent pour les variantes en déviation (2A, 2B) et les agriculteurs pour la variante en aménagement sur place, 0 ou 0 bis. Les commerçants sont plus dubitatifs sur l'utilité du projet, en proposant pour certains de ne rien faire.

Il y a une quasi-unanimité contre les variantes 1A et 1B, qui passent à travers le village de Berles-Monchel.

Deux propositions alternatives sont faites :

- L'une d'elle consiste à créer deux voies par sens, un sens avec la RD939 actuelle (sens Arras-Saint-Pol), et l'autre en déviation dans le sens Saint-Pol-Arras. Celle-ci ne fera pas l'objet d'étude particulière, dans la mesure où elle cumule les désagréments des solutions en aménagement sur place (nuisances, sécurité, ...) et en déviation (impact agricole)
- L'autre consiste en une adaptation des variantes 0 et 0bis en aménagement sur place, présentée par la Chambre d'Agriculture. Le Département s'est engagée à l'étudier.

Les autres remarques portent principalement sur :

- Les expropriations et indemnités des variantes sur place, qui appellent des oppositions et des interrogations.
- La sécurité des traversées d'agglomération, notamment Savy-Berlette et Berles-Monchel.
- La desserte locale, le maintien, voire l'amélioration de l'accès aux villages sont primordiaux pour toutes les personnes qui se sont exprimées.
- L'impact urbain jugé trop important pour les variantes en aménagement sur place.
- L'impact foncier, principalement agricole. Une demande est exprimée pour que le projet soit le moins consommateur de terres agricoles.
- L'environnement, avec des critiques portant principalement sur les variantes sur place (pollution de l'air, nuisances sonores, impact sur les éléments naturels, impact sur le cadre de vie). 2 critiques portent sur les variantes en déviation, l'impact sur le bois de Berles et sur le bassin de captage des eaux de la Scarpe.
- Le développement économique, avec des avis partagés sur la question de l'impact sur les commerces et l'activité.

Des points spécifiques ont également été abordés :

- Sur la modification des variantes 2A et 2B suite au classement du Château, du Parc et du Bois de Berles-Monchel. Le Département s'engage à prendre contact auprès des autorités compétentes.
- Sur la circulation des engins agricoles. Celle-ci sera interdite sur les sections du projet à 110 km/h pour des raisons de sécurité. Sur les sections de moins d'un kilomètre, de façon très ponctuelle, un abaissement de la vitesse limite à 90 km/h pourrait être examiné, et le cas échéant les véhicules lents seraient autorisés à y circuler. Ainsi, selon que l'on sera en déviation ou en aménagement sur place, des dispositions seront prises pour maintenir ces circulations agricoles.

CHOIX du TRACÉ de la DÉVIATION de la RD 939

En conclusion de la concertation, le Département propose de ne pas poursuivre les études sur les variantes 1A et 1B, d'étudier les solutions alternatives proposées, et de présenter celles-ci ainsi que le bilan de la concertation au comité de pilotage en vue du choix du tracé définitif.

Le projet de bilan de la concertation rédigé à l'issue de celle-ci est joint en annexe au présent rapport.

Choix du tracé

A l'issue de la concertation, des études complémentaires ont été menées, conformément aux engagements pris. Le comité de pilotage s'est réuni à deux reprises, le 9 novembre 2016 et le 10 octobre 2017.

Pour la section 1, le Département a rencontré le maire d'Averdoingt et le représentant de l'entreprise Vitrocelle. Au vu des enjeux de desserte du hameau de la Neuville et de cette entreprise, une variante supplémentaire a été proposée, la variante F, qui consiste à réaliser les 2 giratoires prévus par la variante E (à Ligny-Saint-Flochel et à Bailleul-aux-Cornailles), et à aménager le carrefour avec la RD81E1 au niveau d'Averdoingt avec deux voies de tourne-à-droite. Cette variante a reçu l'avis favorable et unanime du comité de pilotage du 9 novembre 2016, confirmé le 10 octobre 2017.

Pour la section 2, le Département a examiné la proposition alternative du monde agricole, en décalant le carrefour giratoire prévu pour les variantes 0 et Obis, et limiter l'impact sur le bâti dans la traversée de Savy-Berlette. La variante 0 ter a été étudiée et présentée au comité de pilotage du 9 novembre 2016. En terme d'impact sur les riverains actuels de la RD939, l'impact est quasiment le même que pour les variantes 0 et 0 bis. En effet, la largeur des emprises actuelles de la RD939 ne permet pas de réaliser une route à 2 x 2 voies sans toucher de façon importante au bâti, et l'effet de coupure engendré reste le même.

Le comité de pilotage du 9 novembre 2016 a validé les points suivants :

- Section Ligny-Saint-Flochel-Averdoingt : variante F retenue
- Secteur de Tincques : passage en déviation retenu, avec un giratoire sur la RD77
- Section entre Tincques et Aubigny-en-Artois :
 - o Abandon des variantes 1A et 1B
 - o Etude de 2 nouvelles variantes larges 2A2 et 2B2 évitant le passage à proximité du Bois-de-Berles, dans le périmètre classé.
 - o Il a été convenu que le Département rencontre les services de l'Etat, pour examiner la faisabilité des variantes 2A1 et 2B1 dans le périmètre classé.

Les services du Département ont donc rencontré les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, qui après examen d'une étude d'intégration paysagère, n'a pas émis d'opposition de principe à la réalisation d'un tracé routier dans ce périmètre, sous réserve de mesures d'intégration paysagère.

Le comité de pilotage du 10 octobre 2017 a donc procédé au réexamen des variantes concernées dans le secteur de Berles-Monchel, Savy-Berlette et Aubigny-en-Artois.

Les variantes 2A2 et 2B2 qui évitent le périmètre classé, et faisaient l'unanimité contre elles en raison de leur impact foncier et du fait qu'elles se rapprochent de Tilloy-les-Hermaville et Izel-les-Hameaux, ont été écartées.

Les positions suivantes ont été exprimées lors de comité de pilotage :

CHOIX du TRACÉ de la DÉVIATION de la RD 939

- Maintien de la position du représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de laisser la RD939 en l'état, pour maintenir le tissu commercial local.
- Préférence de la Chambre d'Agriculture pour le tracé sur place (variante 0 bis), en souhaitant qu'en cas de déviation, le tracé le moins impactant possible soit choisi.
- Les autres participants ont émis une préférence pour la solution en déviation, avec une majorité assez forte pour que celle-ci ait comme origine le carrefour avec la RD74 (lieudit du Cabaret Blanc) plutôt que celui avec la RD75 (lieudit du Cabaret Rouge).

Le comité de pilotage du 10 octobre 2017 a donc validé le choix de la variante 2B1, qui consiste à réaliser une déviation complète de la RD939 depuis la RD74 à Aubigny-en-Artois, jusqu'à Averdoingt.

Conclusion

Il convient de statuer sur cette affaire et, le cas échéant, de :

- D'approuver le bilan de la concertation de la mise à 2 x 2 voies de la RD939 entre Aubigny-en-Artois et Ligny-Saint-Flochel ;
- De valider le tracé proposé ci-dessus, conformément au plan joint en annexe 2 à savoir :
 - o Section 1 : choix de la variante F, consistant à réaliser un carrefour giratoire à l'intersection RD939/RD81 à Ligny-Saint-Flochel, un carrefour giratoire à l'intersection RD939/RD83 à Bailleul-aux-Cornailles, et à aménager deux voies de tourne-à-droite à l'intersection RD939/RD81E1 à Averdoingt ;
 - o Section 2 : choix de la variante 2B1, consistant à réaliser une déviation complète de la RD939 depuis le carrefour avec la RD74 à Aubigny-en-Artois (lieudit du Cabaret Blanc) jusqu'à la RD81E1 à Averdoingt.
- De poursuivre les études et procédures, et la préparation des dossiers d'enquête publique nécessaires à la réalisation de ce projet.

La 4ème Commission - Equipement et développement des territoires a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa réunion du 09/01/2018.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président du Conseil Départemental

SIGNE

Jean-Claude LEROY

CHOIX du TRACÉ de la DÉVIATION de la RD 939

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 :

D'approuver le bilan de la concertation de la mise à 2 x 2 voies de la RD939 entre AUBIGNY-EN-ARTOIS et LIGNY-SAINT-FLOCHEL.

Article 2 :

De valider le tracé décrit au rapport et conformément au plan joint en annexe 2 de la présente délibération à savoir :

- Section 1 : choix de la variante F, consistant à réaliser un carrefour giratoire à l'intersection RD939/RD81 à LIGNY-SAINT-FLOCHEL, un carrefour giratoire à l'intersection RD939/RD83 à BAILLEUL-AUX-CORNAILLES, et à aménager deux voies de tourne-à-droite à l'intersection RD939/RD81E1 à AVERDOINGT ;
- Section 2 : choix de la variante 2B1, consistant à réaliser une déviation complète de la RD939 depuis le carrefour avec la RD74 à AUBIGNY-EN-ARTOIS (lieudit du Cabaret Blanc) jusqu'à la RD81E1 à AVERDOINGT.

Article 3 :

De poursuivre les études et procédures, et la préparation des dossiers d'enquête publique nécessaires à la réalisation de ce projet.

Dans les conditions de vote ci-dessous :

Pour : 43 voix (Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen ; Groupe Communiste et Républicain ; Groupe En Marche ; Groupe Union Action 62 ; Groupe Front National, Non-inscrit) Contre : 0 voix Abstention : 0 voix
--

(Adopté)

.....
LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Jean-Claude LEROY

ARRAS, le 5 février 2018

Pour le Président du Conseil Départemental,
Le Secrétaire Général,

SIGNE

Cédric DUTRUEL

CHOIX du TRACÉ de la DÉVIATION de la RD 939

Extrait du plan dressé à la suite du Comité de pilotage du 10 octobre 2017 :
tracé 2B1
adopté à l'unanimité de la Commission permanente du Conseil départemental
le 5 février 2018

